



Saint-Jean-d'Angély, le 10 septembre 2025

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2025_SC_DEC55**

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D17 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 septembre 2023, prise sur la base de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales, portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 2 000 000 € par fonds sollicité et par projet,

Considérant que la salle de spectacle EDEN, exploitée en régie directe depuis 2018, favorise l'accès à la culture pour tous les publics, soutient la création artistique et culturelle départementale et rayonne sur l'ensemble de la Charente-Maritime,

Considérant que la Ville de Saint-Jean-d'Angély, via sa salle de spectacle EDEN, est éligible à la subvention en fonctionnement pour la programmation des lieux culturels du Département de la Charente-Maritime,

D É C I D E

Article 1 : : De solliciter auprès du Département de la Charente-Maritime une subvention en fonctionnement pour la programmation des lieux culturels d'un montant de 40 000 € au titre de l'année 2026.

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.



La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20250910-2025_SC_DEC55 DE
AR Préfecture le 12 septembre 2025
et par publication dématérialisée le 12 septembre 2025